

# Les droits humains devraient être au cœur de la reprise économique

Après la crise financière et mondiale de 2008, aucune perspective de reprise véritable n'est encore visible. Seul un engagement durable visant à respecter, protéger et remplir des droits humains tels peut servir de base à des réformes assurant une économie mondiale davantage soutenable, résistante et plus juste. Les leaders du G-20 doivent appliquer des réformes visant à prévenir toute activité de spéculation sur les marchés financiers conduisant à mépriser la jouissance des Droits humains ; ils devraient également s'entendre autour d'une plus forte pression fiscale sur le secteur bancaire et autour d'une coopération visant à promouvoir la transparence et le fait qu'ils rendent des comptes sur la mobilisation des revenus.

---

## Déclaration de la Société Civile<sup>1</sup>

---

Plus de trois ans après le début de la crise financière mondiale, l'économie mondiale fait face à un scénario incertain. Le malaise économique permanent remet en question la véracité de la reprise économique largement annoncée l'année dernière.

En effet, à aucun moment le monde n'a été sur le point de voir diminuer le nombre de victimes des droits humains de la crise financière. La pauvreté et les inégalités ont augmenté et la croissance économique, dans les régions où elle s'est produite, n'a entraîné aucune création d'emploi, d'augmentation de salaire et sa répartition s'est faite de façon inégale entre les secteurs les plus nantis de la société.

Alors que le monde se prépare à ce qui semble être une nouvelle crise économique, les pays et les familles qui ont déjà du mal à faire face à la dernière récession se trouvent aujourd'hui dans une situation bien pire avec des effets négatifs pour les droits humains fondamentaux, que l'on soit dans un pays riche ou pauvre.

Les obligations des États quant aux droits humains tels qu'ils ont été consacrés dans la Charte Internationale des Droits exigent que les gouvernements abordent avec précaution leurs élections respectives et le cours de leurs actions sur les conséquences sur les droits humains pour ce qui est de la transparence, des modes de participation, de la non-discrimination et de la remise des comptes. Seul un engagement durable visant à respecter, protéger et remplir entièrement les obligations d'un point de vue juridique des droits humains tels qu'ils sont consacrés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans les principaux traités internationaux, peut servir de base à des réformes en assurant une économie mondiale davantage soutenable, résistante et plus juste.

L'énorme liste des privations concernant les droits humains découlant des crises financières et économiques n'est pas une fatalité ou un phéno-

mène naturel. L'agenda du G-20 de Cannes offre en effet aux gouvernements plusieurs opportunités individuelles ou de groupe pour faire le choix d'alternatives, de voies davantage centrées sur les droits humains pour une reprise économique durable.

### Thèmes & recommandations

La gravité des problèmes qui pèsent aujourd'hui sur l'économie mondiale justifie que le G-20 apporte une réponse cohérente et coordonnée pour stimuler leurs économies. L'enclenchement prématuré d'un plan d'austérité et la baisse conséquente de la demande suffit à expliquer pourquoi le monde va à nouveau plonger dans une crise économique. Les politiques d'austérité menacent de maintenir les personnes à l'écart de l'accès au financement, à l'emploi et aux services alors que la majorité des gouvernements se refusent à instaurer un système équitable pour le secteur privé de façon à que ce dernier prenne part à la restructuration de la dette publique.

Les règles et principes des droits humains proposent un cadre pour créer et mettre en place des mesures de stimulation participatives, transparentes, responsables et non-discriminantes ; du côté du G-20 il conviendrait donc de mettre en place les mesures de stimulation économique dans un cadre régi par les droits humains. Les mesures de stimulation aveugles ne sont pas souhaitables, en particulier concernant celles qui feraient peser de nouvelles tensions sur les budgets publics tout en faisant bénéficier le secteur privé qui n'aurait pas à en assumer les risques. Les programmes d'infrastructure publique sensibles aux questions de genre et à l'environnement sont quelques-unes des mesures qui devraient être adoptées pour assurer un bénéfice aux plus nécessiteux.

Les obligations des gouvernements à prendre les mesures qui s'imposent pour prendre entièrement leurs responsabilités autour des droits économiques et sociaux ne peuvent être accueillies sans une évaluation complète de la contribution apportée par le secteur financier aux budgets publics par

l'intermédiaire des impôts. En général, la libération de capital des deux ou trois dernières décennies a induit davantage d'impôts indirects et régressifs, dont certaines interviennent dans des dizaines de juridictions, ont su résister avec succès aux différentes convocations les invitant à diminuer leur complexité ou leur taille. Ces sociétés sont capables de tirer profit des impôts et de l'arbitrage de régulation qui ont permis leur statut alors que leur caractère complexe et leur taille limitent les possibilités de redressement sans toucher l'activité première de la banque en cas de faillite. Le G-20 doit prendre des mesures pour réduire la taille et la complexité des institutions financières d'importance systémique, y compris l'intervention de régulation directe visant à désintégrer les grandes sociétés. Il s'avère essentiel que les membres du G-20 adhèrent à l'idée de taxer les transactions financières mais aussi à celle de proposer un engagement clair d'utilisation de ces revenus pour respecter leurs obligations en matière de droits humains. Le gouvernement doit prendre des mesures décisives pour une coopération internationale afin de garantir la transparence et la responsabilité mutuelle lors de la mobilisation des revenus internes.

De plus, les gouvernements devraient faire respecter la réglementation bancaire qui reconnaît pleinement le devoir des États concernant la prévention, la protection et l'apport d'une solution efficace dans le cadre des infractions faites aux droits humains par les acteurs privés y compris dans le secteur financier. À court et moyen terme, les gouvernements doivent être pleinement en mesure de prendre en considération les régulations des services bancaires comme un outil essentiel visant à améliorer pour tous le respect des droits humains. ■

---

1 Extrait de la Déclaration de la Société Civile adressée aux leaders du G-20 quant à l'intégration des Droits humains au Règlement Financier (Octobre 2011). Pour la déclaration complète et la liste des organisations signataires voir, en anglais : <[www.coc.org/files/Statement%20with%20signatures.pdf](http://www.coc.org/files/Statement%20with%20signatures.pdf)>.